Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260928-2026_09_28_089-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

**Rapporteur : Paul MONFORT**

## DÉLIBÉRATION n°2026-089 – ÉCOLES PUBLIQUES – PARTICIPATIONS CROISÉES DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE QUIMPER ET DE LA VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

L'An deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-deux septembre, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Absents : 2 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, Mme Virginie LE CORRE, Mme Béatrice MONCUS, Mme Gwenn PÉRENNES, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JEGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
M. Florian HERRY, excusé, qui a donné pouvoir à M. Frantz DASIVLA
Mme Jasmine FUTCHER, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Coralie HUITRIC

Secrétaire de séance : M. Frantz DASIVLA

♦♦♦

La Caisse des Écoles de la Ville de Quimper sollicite de la Commune d'Ergué-Gabéric, pour l'année 2025-2026, une participation de 392 € aux frais d'acquisition de fournitures engagés pour les enfants gabéricois fréquentant les écoles publiques de la Ville de Quimper.

Cette participation est calculée sur la base de 56 € par élève habitant Ergué-Gabéric et scolarisé dans les écoles primaires et élémentaires publiques de Quimper. Sept élèves gabéricois se trouvent dans cette situation de scolarisation.

Parallèlement, treize élèves quimpérois fréquentent les écoles publiques d'Ergué-Gabéric. Par application du montant unitaire de 56 €, la participation pouvant être sollicitée auprès de la Ville de Quimper s'établit à 728 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DONNER** suite à la demande la Caisse des Écoles de Quimper portant sur un montant de 392 €,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse des Écoles de Quimper la somme de 728 €.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER